



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Direction départementale
des Territoires et de la Mer

Pau, le 30 JUIL. 2019

Service Gestion et Police de l'Eau

Affaire suivie par : Joséfa Ponté
Téléphone : 05 59 80 87 51
Courriel : ddtm-sgpe@pyrenees-atlantiques.gouv.fr
Réf : JP/IC-LET191236

Monsieur le Maire,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, conformément aux dispositions de l'article R. 2224-20 du code général des collectivités territoriales, l'arrêté préfectoral vous autorisant à pratiquer la tarification forfaitaire de l'eau potable sur la commune d'Aste-Béon.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général,

Eddie BOUTTERA

Copie au sous-préfet d'Oloron-Sainte-Marie

Monsieur Jean-Michel Barrabourg
Maire de la commune d'Aste-Béon
Mairie
64260 Aste-Béon